



ORAGES

Destinataires :

Services : ALIENOR – AOM - ARS NA – ARS 64- Astreinte transport Nouvelle-Aquitaine – Base hélico SC - CAPB-CODIS - Conseil Départemental – COZ – DDETS – DDDP- DIPN – DDTM- DSDEN - EFS- ENEDIS – EPSA - Gendarmerie (CORG) – GRDF – La Poste - Météo France – Orange - Ports – Réseau sport 64 - SAMU Pau – SAMU Bayonne – SNCF COGC – SP Bayonne – SP Oloron - Vinci autoroute

Communes : tout le département

Presse : AFP – France 3 – France Bleu Béarn – France Bleu Bayonne – Pyrénées presse – Sud-Ouest

Date : 27 Août 2025

Heure : 8h30

N° : 1

Description de l'évènement :

Début évènement le 27 Août 2025 à 18h00

Fin évènement prévue le 27 Août 2025 à 22h00 au moins

Qualification de l'évènement

Épisode pluvio-orageux actif nécessitant une vigilance particulière notamment en raison des très fortes intensités pluvieuses attendues et du risque de grêle significatif.

Situation actuelle

L'évènement n'a pas encore débuté

Evolution prévue

La dégradation orageuse qui circule entre la fin d'après-midi et le début de nuit de mercredi à jeudi sur le département des Pyrénées-Atlantiques se caractérise par de très fortes intensités pluvieuses qui peuvent donner des cumuls de 20 à 40 mm, localement 40 à 60 mm en très peu de temps. Un risque de moyenne à grosse grêle est également présent alors que les rafales de vent pourraient avoisiner les 70 à 90 km/h voire très localement 100 km/h.

Conséquences possibles : Violents orages susceptibles de provoquer localement des dégâts importants.

Des dégâts importants sont localement à craindre sur l'habitat léger et les installations provisoires.

Des inondations de caves et points bas peuvent se produire très rapidement.

Quelques départs de feux peuvent être enregistrés en forêt suite à des impacts de foudre non accompagnés de précipitations.

Conseils de comportement : Je m'éloigne des arbres et des cours d'eau Je m'abrite dans un bâtiment en dur. Je me tiens informé et j'évite de me déplacer. Je protège les biens exposés au vent ou qui peuvent être inondés. J'évite d'utiliser mon téléphone et les appareils électriques.

Pour les maires : La plus grande vigilance s'impose donc. Veuillez mettre en œuvre, le cas échéant, les mesures de protection des populations adaptées à la situation et aux enjeux locaux et activer les mesures de votre plan communal de sauvegarde.

Il vous appartient de vous tenir informé de l'évolution de la situation en consultant le site :

www.meteo.fr ou sur le répondeur Météo-France au 05 67 22 95 00

En cas d'urgence, appelez le permanent SIDPC par le standard de la préfecture : 05.59.98.25.25

P/Le Préfet,
Le Permanent SIDPC